



VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES
CANTON
DE
DEUIL - LA - BARRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents : M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

Absents excusés : M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

Pouvoirs :

M. Denis JOLY (pouvoir à Marc CLOUET),
Mme Cindy BARQUILLA (pouvoir à Mme Jennifer NUNES),
Mme Déborah RUYAULT (pouvoir à M. Lucien CORINTHE),
Mme Claudine STEINMANN (pouvoir à M. Guy BOISSEAU),
M. Guillaume DUBOS (pouvoir à Mme Laura COUDRIER).

Secrétaire de séance : M. Lucien KLIPFEL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2023

Affiché dans les panneaux administratifs,

Le 6 avril 2023

Vu, le Secrétaire de Séance,

Lucien KLIPFEL

Le Maire,



Patrick CANCOUËT

Désignation du Secrétaire de séance

M. Lucien KLIPFEL est désigné secrétaire de séance du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 mars 2023

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023.

Pour : 23 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND.

Contre : 1 voix

M. Philippe HERCYK

Abstention : 5 voix

M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT) M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN) - Mme Carmela DEGLIAMÉ.

Monsieur JEFFROY : Au mois de janvier, je suis intervenu pour demander que les PV publiés soient les PV approuvés modifiés. Il y a une semaine, 10 jours, je suis allé sur le site et le dernier PV correspondait au projet de PV qui a été publié. Est-ce que vous pouvez...

Monsieur Le Maire : Nous le notons.

Monsieur JEFFROY : Ce n'est pas noté en fait, c'est légal, comment dire, si vous ne le faites pas, c'est illégal.

Monsieur Le Maire : On me dit que cela a été fait entre-temps. Je ne vais pas sur le site internet, je n'ai pas le temps.

Monsieur JEFFROY : Merci.

Création de 3 postes au sein de la Ville de Groslay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, et plus particulièrement l'article 34,

VU le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses, et notamment celles liées aux rémunérations,

VU l'article 6 II de l'ordonnance n°2021-1574,

VU le tableau des effectifs de la ville de Groslay au 26 janvier 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint Technique pour permettre le recrutement d'un agent en charge de propreté des locaux municipaux et principalement ceux du stade Serge CUKIER, avec participation au service de restauration scolaire en période de fermeture du stade,

CONSIDERANT qu'il convient de créer deux postes permanents, à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial, pour permettre le recrutement d'agents polyvalents en travaux de bâtiment/voirie,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus depuis le 26 janvier 2023,

KL



Le Maire propose à l'Assemblée, la création des postes suivants :

1- Filière Technique

- 1 poste permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, au grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, au VU du recrutement d'un(e) chargé(e) de propreté des locaux municipaux, et principalement ceux du stade Serge CUKIER, avec un positionnement sur des fonctions d'exécution dont les missions sont les suivantes :

Dépoussiérage, lavage des sols, des sanitaires et des meubles ; ramassage et évacuation des poubelles ; gestion du stock de produits et matériel d'entretien... des locaux du stade CUKIER.

En cas d'indisponibilité du gardien du stade : réalisation des ouvertures et fermetures du site.

En période de fermeture du stade : dépoussiérage, lavage des sols, des sanitaires et des meubles, ainsi que ramassage et évacuation des poubelles, des locaux administratifs, techniques, scolaires... ; participation au service de restauration scolaire par la mise en place des couverts et des entrées, nettoyage de la salle de restauration.

- ✓ 2 postes permanents, à temps complet au grade d'Adjoint Technique Territorial, relevant de la catégorie C, pour permettre le recrutement d'Agents techniques polyvalents en travaux de bâtiment/voirie, avec des fonctions d'exécution, et assurant les missions suivantes :

Entretien des bâtiments communaux - Interventions sur voirie - Gestion des stocks - Gestion des matériels et véhicules - Logistique des manifestations - Manutention - Assurer des astreintes techniques à la semaine (soirs et week-ends)

Les fonctions précitées, liées au grade d'Adjoint Technique, pourront être exercées par des contractuels relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 du CGFP susvisé, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : **D'ADOPTER** les propositions de Monsieur Le Maire, ci-dessus exposées.

Article 2 : **DE MODIFIER** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité, joint à la présente délibération.

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget.

Création de sept emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activités – Exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

CONSIDERANT que la collectivité va se trouver confrontée, durant la période estivale, à des besoins de personnel à titre occasionnel pour faire face à une surcharge de travail au sein des services Animation et Techniques (notamment Ateliers et Espaces Vets) de la Ville,

CONSIDERANT que les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'emplois non permanents à temps complet, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

- 5 emplois au grade d'Adjoint d'Animation, relevant de la catégorie C, en renfort auprès de l'Accueil de Loisirs municipal

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

- 2 emplois au grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, en renfort auprès des Ateliers municipaux

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée comme suit :

- Animation
 - 3 emplois d'une durée de vingt-deux jours, allant du 10 juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus
 - 2 emplois d'une durée d'un mois, allant du 1^{er} août 2023 au 31 août 2023 inclus
- Services techniques- Ateliers
 - 2 emplois d'une durée d'un mois, allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus

Le niveau de recrutement de ces agents est, au minima, un niveau de qualification V (BEP ou CAP). La rémunération de ces agents sera calculée par référence aux indices brut 385 et indice majoré 353.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

ARTICLE 1 : D'ADOPTER les propositions exposées par le Maire.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER en conséquence Monsieur Le Maire à signer les contrats de recrutement.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'année en cours.

Monsieur BOISSEAU : Je voulais juste savoir comment étaient retenus les candidatures ?

Monsieur Le Maire : Pour l'instant, je ne sais pas bien. Là, on crée...

Monsieur BOISSEAU : De quelle manière allez-vous procéder ?

Monsieur Le Maire : Le premier arrivé, je veux dire en fonction des différents CV. Nous allons regarder le CV puis en fonction des qualifications, il n'y aura pas beaucoup, nous choisirons les meilleurs ou les moins mauvais. D'autres questions ?

Madame CAPITAINE : J'ai une question pour ces jeunes, ils sont employés où ?

Monsieur Le Maire : Nous l'avons dit, soit à l'animation, c'est-à-dire ici, soit au service technique.

Madame CAPITAINE : Donc, avec des jeunes enfants ?

Monsieur Le Maire : Oui tout à fait.

Madame CAPITAINE : Est-ce qu'ils sont en contact avec les enfants ? On vérifie quand même systématiquement ?

Monsieur Le Maire : Oui, c'est systématique.

Avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

VU les circulaires n°6374/SG du 29 septembre 2022 et n°6380/SG du 30 Novembre 2022,

VU l'attribution du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale à la société ELRES- ELIOR France Enseignement, par délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2021 et décision du Maire N°2021-30 du 12 juillet 2021,

VU l'avenant n°1 au marché ayant pour objet d'en retirer la fourniture et l'entretien des vêtements de travail des agents de la restauration municipale, signé par délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2021,

VU l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 mars 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 Mars 2023,

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

VU le projet d'avenant n°2 au marché,

CONSIDERANT la demande d'ELIOR des 2 décembre 2022 et 25 janvier 2023, d'augmenter les prix des repas du marché, compte tenu du contexte de crise actuel,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser différentes modifications intervenues au cours de la réalisation des prestations du marché,

Entendu l'exposé de Madame COUDRIER, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

Pour : 23

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN).

Contre : 2 voix

M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME.

Abstention : 4 voix

Mme Célia JOUSSERAND - M. Fabien MOINIER - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT).

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale, avec la société ELRES- ELIOR France Enseignement sise Tour Egée, 11 allée de l'Arche, 92 032 Paris La Défense Cedex.

Article 3 : L'avenant n°2 a pour objet de modifier le marché sur les points suivants :

1. Les convives des écoles élémentaires, servis sous forme de self, ne bénéficieront plus de 2 entrées au choix, ni de 2 desserts au choix, mais uniquement d'une seule entrée et d'un seul dessert (sauf régimes particuliers), comme les convives des écoles maternelles, les adolescents et adultes.
2. Les horaires de présence du chef gérant pourront être modifiés et adaptés sur simple échange de consentements écrit entre les parties.
3. Le chef gérant est mis à disposition de la ville tous les jours de l'année et non uniquement durant les périodes scolaires. Ce complément, d'un montant de 265,70 €HT la journée, s'exécutera en fonction des besoins des services municipaux et sera révisé annuellement, à la date anniversaire de début d'exécution du marché.
4. Les prix du marché seront révisés trimestriellement et non annuellement à compter du 1^{er} Mars 2023, selon la formule de révision des prix du marché.
5. Une augmentation des prix du marché de 7,8 % est appliquée à compter de la facture de mars 2023 et ce, pour une période allant jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

Article 4 : Les prix des repas et des prestations annexes sont fixés aux montants indiqués dans les BPU annexés à l'avenant n°2.

Article 5 : Les dépenses liées à la signature de l'avenant N°2 seront imputées au budget de fonctionnement 2023 et suivants de la ville.

Article 6 : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Madame JOUSSERAND : Ma question portait sur le fait qu'actuellement les familles sont consultées sur les qualités et le retour des enfants sur les repas. Est-ce qu'en août, la prise en compte du questionnaire pourra amener des améliorations ou il faudra attendre décembre ?

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

Madame COUDRIER : Pourquoi le mois de décembre ?

Madame CAPITAINÉ : Parce que vous avez dit que cela courait jusqu'en décembre.

Madame COUDRIER : Les 7,8 %, c'est l'indemnité qui va courir du premier mars jusqu'à fin août.

Madame JOUSSERAND : Je vais préciser ma question. C'est sur les modifications apportées au marché. Actuellement, les familles reçoivent un questionnaire. Est-ce que ces questionnaires permettront une amélioration du marché par la suite ou pas ?

Madame COUDRIER : Le questionnaire va servir en fait à avoir l'avis des enfants sur les repas qui leur sont servis le midi. Il va servir d'appui pour comprendre pourquoi il y a un gaspillage alimentaire au niveau des repas et essayer d'adapter les repas qui leur seront servis le midi.

Madame JOUSSERAND : D'après le retour des familles, la qualité des produits pose un problème, mais au-delà de cela, il y a beaucoup de problèmes sur les cuissons. Est-ce que le fait que la personne chargée des repas soit, là toute la semaine, tous les jours, va améliorer la situation ou pas du tout ?

Madame COUDRIER : Dans le cadre de ce marché, il faut savoir qu'il y a eu 3 cuisiniers qui ont été mis à disposition. Le dernier cuisinier est arrivé en novembre 2022. Il en ressort qu'il y a moins de gaspillage alimentaire. Au niveau des cuissons, la cuisson s'est améliorée. A partir de là, attendons de voir. Il anticipe et il fera un retour, des remontées qui sont faites, au niveau du guichet unique, des parents d'élèves et des commissions des menus, pour pouvoir s'adapter en conséquence.

Monsieur HERCYK : Non, ce n'est pas vrai ce que vous dites, Madame. On jette autant donc il faut ne pas dire que l'on jette moins, ce n'est pas vrai.

Madame COUDRIER : Alors Monsieur HERCYK, ce n'est pas le retour que j'ai de la référente qu'il suit l'exécution de ce marché. Effectivement, il est noté que depuis novembre, notamment avec le retrait d'une entrée et d'un dessert, il y a largement moins de gaspillage alimentaire, sur cette période-là.

Monsieur JEFFROY : J'ai entendu parler de cette enquête qui a été engagée. Lorsque les résultats seront connus, est ce qu'il est possible de réunir la Commission des affaires scolaires pour que l'on puisse regarder ensemble, pas en Conseil municipal, mais en Commission des affaires scolaires, pour partager les résultats et voir d'éventuelles évolutions du cahier des charges ou adaptations de l'offre.

Monsieur Le Maire : Il y a une Commission des menus donc c'est déjà évoqué à cette Commission avec les parents d'élèves. Ce sont les parents d'élèves qui sont concernés.

Monsieur JEFFROY : C'est une manière de voir. C'est tout à fait judicieux que les parents d'élèves soient consultés. Il me semble que les élus ont aussi leur mot à dire sur ces aspects. Une discussion en Commission des affaires scolaires permettrait déjà de partager les informations, parce que sinon on ne les aura pas et deuxièmement de se faire un avis partagé. On prend les documents ensemble, comme cela, on a un point de vue unique. Puis à partir de là, s'il y a d'éventuelles propositions, le président de la commission des affaires scolaires, en l'occurrence, c'est vous, fait ses propositions. Cela me paraît être un fonctionnement démocratique et apaisé qui permet de discuter tranquillement aux commissions. Je réitère donc ma demande que la Commission des affaires scolaires se réunisse pour regarder le résultat de l'enquête et discuter tranquillement.

Monsieur BOISSEAU : Dans différentes commissions, entre autres la Commission d'appel d'offres et Commission de finances, on avait évoqué évidemment le surcoût par rapport à la cantine. Apparemment, cela représentait 20 centimes € par repas, ce qui représente en gros 15 000 € par an. C'est ce que vous me confirmez ? On voulait savoir s'il y aurait une répercussion sur le prix des repas par rapport aux enfants ?

Madame COUDRIER : Pour l'instant, la hausse de cette année, de 8 %, reste ponctuelle. Il n'est pas encore décidé d'une clé de répartition de prise en charge entre le prix de repas pour les familles et la mairie. On va attendre la prochaine révision de prix qui sera trimestrielle et qui aura lieu au mois de juin, pour pouvoir ensuite voir dans quelle mesure la mairie pourra peut-être prendre en charge une partie du surcoût. Maintenant, il est évident que la mairie ne pourra pas supporter tous les coûts qui vont arriver avec toutes les hausses de prix qui vont avoir lieu dans les contrats.

Monsieur JEFFROY : J'ai posé une question et à priori, je n'ai pas eu la réponse. Je réitère ma question et je vous demande de prendre position. Acceptez-vous de réunir la commission des affaires scolaires pour que l'on puisse discuter des résultats de l'enquête sur la qualité des repas ?

Monsieur Le Maire : J'ai déjà répondu concernant la Commission des menus. Comme il y a une commission des menus, il ne faudrait pas que l'on passe notre temps à faire des commissions, sachant que les parents ont déjà donné un certain nombre desiderata, qu'une personne est chargée

d'étudier les menus et qu'il y a une diététicienne etc... Donc si vous voulez, pour l'instant, je ne réponds pas à la question.

Monsieur JEFFROY : La Commission des affaires scolaires, quelle est la date de cette dernière réunion ? Cela remonte maintenant, quasiment il y a un an, si je me trompe, donc dire que l'on se réunit tous les 4 matins, c'est....

Monsieur Le Maire : C'est une question ou c'est une réponse ?

Monsieur JEFFROY : Je termine mon intervention donc se réunir tous les 4 matins franchement là, vous êtes vraiment de mauvaise foi, à moins que vous ne suiviez pas suffisamment les affaires, pour savoir quand les réunions ont lieu. J'entends que votre non-réponse, parce que je pense que vous ne reviendrez pas sur le sujet, équivaut à un refus. Je trouve cela vraiment dommage. Enfin, je prends à témoin les membres de votre liste, on demande tranquillement de travailler ensemble et ce genre d'attitude de refus fait que les positions se durcissent. C'est très dommage, après faut assumer dans les votes.

Monsieur Le Maire : Monsieur HERCYK, c'est une question ou une réponse ?

Monsieur HERCYK : C'est une réponse.

Monsieur Le Maire : Non, c'est moi qui fais les réponses, ce n'est pas vous.

Madame JOUSSERAND : Pour avoir assisté de nombreuses années aux Commissions restauration dans le cadre de l'école, les menus sont certes discutés, la diététicienne est certes présente, mais le résultat est que les menus proposés et ceux qui arrivent en fin de cycle ne sont pas forcément les mêmes. De même pour la qualité, en fait, il n'y a pas de bilan réel sur ce qui est proposé aux enfants. La question est de savoir, on a changé de prestataire pour passer, de mémoire, de SOGERES à ELIOR, les budgets, les augmentations de prix, c'est une chose, mais la réalité, c'est qu'au niveau des cantines, pour l'instant, la qualité descend de plus en plus. Est-ce qu'à un moment ou à un autre, il va être étudié, comme pour d'autres services, la réinternalisation de la cantine ?

Monsieur Le Maire : Pour l'instant, nous n'avons pas encore étudié. Nous ne sommes pas prêts. Il faut trouver aussi les bonnes personnes. Il faudrait d'abord que nous fassions un essai avant de passer à cette solution. Nous n'allons pas lâcher la proie pour l'ombre.

Monsieur GIRARD : Si jamais, par exemple au premier août, ELIOR se présente à l'appui de ses propres commandes et de ses propres fournitures, une augmentation que lui supporte de 30 %. Il peut nous obliger à une augmentation substantielle. Si on ne répond pas à cette demande d'augmentation substantielle, il est en droit de demander la résiliation du contrat et une indemnité de rupture, est ce que l'on a un peu travaillé là-dessus ?

Madame COUDRIER : Il y a 2 cas de figure. Fin août, on décide du maintien ou du prolongement de cette indemnité qui doit rester temporaire. Si ELIOR arrive avec des justificatifs factuels attestant d'une augmentation de 30 % ; bien évidemment, il va falloir rentrer en négociation avec eux. La mairie est en droit de refuser. Il faut savoir que derrière le prestataire va aller au tribunal administratif, c'est le juge qui tranchera en fonction des éléments que va lui apporter l'entreprise. On a donc tout intérêt à négocier avec le prestataire et ensuite réfléchir soit de rester sur le même marché soit envisager peut-être le lancement, et à préparer en amont des pièces, d'un nouveau marché, car si on dépasse les 50 % d'augmentation, c'est une résiliation du marché.

Monsieur GIRARD : Dans cette affaire, l'indemnité de résiliation, parce qu'elle existe, c'est combien du marché 10 %, 20 % ?

Madame COUDRIER : Ce sera en fonction des éléments factuels que vont apporter l'entreprise à l'instant t. Le juge pourra délibérer sur un montant d'indemnités ; en revanche, il ne pourra pas toucher aux clauses contractuelles financières du marché. Aujourd'hui, dans le cas de figure d'ELIOR, il était annuel, il devient trimestriel justement pour pouvoir pallier toutes les hausses de rémunération en fonction des indices.

Monsieur MOUSSARD : Je voudrais compléter ce qu'a dit Francois. Toi, qui es le centre de réinternalisation, je ne comprends pas que la Commission des affaires scolaires ne puisse pas se réunir et étudier, à l'avance, la réinternalisation sans forcément décider de le faire, mais étudier les moyens à mettre en œuvre, étudier les coûts qui découlent de cette réinternalisation et décider en fonction d'éléments concrets. Jusqu'à preuve du contraire, on va se retrouver, comme le dit Denis, pieds et mains liés, pendant 3 mois, avec ELIOR parce qu'ils vont venir avec une augmentation que l'on ne pourra pas absorber.

Monsieur Le Maire De toute façon, l'augmentation touche tout le monde. Elle touche à la fois ELIOR mais tous les prestataires et y compris la mairie, si elle décidait de faire elle-même la cuisine.

L'avantage d'un prestataire, c'est que lui a accès à des marchés, à des prix négociés en grosse quantité ; ce qui n'est pas le cas de Groslay. Ce n'est pas avec les 700 élèves qui mangent à la cantine que nous aurons l'équivalent de ce qui se fait chez ELIOR. Chez eux, ce sont des millions de personnes qui mangent chaque jour. De toute façon, je pense que si nous étudions le cas et nous allons l'étudier, nous risquons de nous retrouver dans une situation où nous allons être obligé d'augmenter de façon considérable le prix du repas. Je rappelle que la mairie paye déjà une grosse partie de la facture de la cantine.

Monsieur JEFFROY : Je ne sais pas du tout comment sont ventilés les coûts. Mais, pour avoir un petit peu travailler dans des affaires similaires, au niveau de mon entreprise, le coût des matières premières, dans le coût du global du repas, est assez marginal. Marginal, ce n'est pas le bon terme. En tout cas, ce n'est pas la part prépondérante. La part prépondérante, c'est la masse salariale. Certes, les produits des matières premières augmentent. Mais 30 % des matières premières ne correspondront pas à 30 % d'augmentation du prix du repas. Cela, c'est sûr. Pour rebondir sur ce que disait Paul MOUSSARD, confier à nouveau à la Commission des affaires scolaires une étude ne préjuge pas de la décision qui sera prise derrière. On met juste les éléments sur la table. On compare combien coûte un salaire d'un employé, si c'est fait par un employé de la ville, le prix des matières premières et comme on est chez ELIOR, quels sont les canaux de distribution qui sont envisageables ? On peut coupler à cela une recherche de fournisseurs en local. Je pense que pour ELIOR, le local, cela lui passe au-dessus de la tête. C'est un choix politique qui pourrait être fait sur la base d'une étude que l'on poserait sur la table. Le travail de la Commission scolaire ne présente absolument pas la décision qui revient au Conseil municipal. Sur ce 2^{ème} sujet, la demande est formulée à nouveau : est-ce que vous acceptez de saisir la Commission des affaires scolaires en lui demandant étudiez moi les deux alternatives ELIOR (ou un autre) et une réinternalisation ; faites-moi les tableaux comparatifs et puis après la décision viendra dans un 2^{ème} temps.

Monsieur Le Maire : La mairie est tout à fait capable aussi de mener cette étude. Il n'y a pas forcément besoin d'une commission, nous avons des employés qui peuvent effectuer le travail d'évaluation. Je pense donc que nous allons tenter de le faire. Maintenant, nous pouvons très bien faire une commission dans laquelle nous allons vous présenter le travail fait, mais nous ne pensons pas que ce ne sera la commission qui va passer son temps à effectuer ce travail.

Monsieur JEFFROY : Votre proposition me va tout à fait. Si vous dites : les services travaillent, viennent présenter à la commission et on discute tranquillement, c'est parfait. On peut noter cet engagement au PV ?

Monsieur Le Maire : Ce n'est pas un engagement, c'est une hypothèse.

Monsieur JEFFROY : Rendez-vous au prochain Conseil municipal, mais je vous connais maintenant. Pourquoi avez-vous peur que les élus discutent entre eux ? Franchement, pourquoi avez-vous peur ? C'est un fonctionnement démocratique, comme cela se fait dans la plupart des communes, que des personnes travaillent ensemble. Pourquoi refusez-vous à tout prix que l'on puisse effectuer ce travail ? Je ne comprends pas, il y a quelque chose qui m'échappe.

Madame JOUSSERAND : Dans la plupart des villes qui rêvent de réinternaliser les cantines, la plupart ne le font pas parce que le coût de l'investissement pour avoir une cuisine centrale sur la ville est trop important. On a la chance, à Groslay, d'avoir déjà la plupart des équipements donc c'est vraiment une chose qui a existé et qui pourrait réexister facilement sans avoir un investissement énorme à faire sur ce projet-là.

Monsieur Le Maire : Comme vous dites : « la plupart », la plupart cela ne veut pas dire tous, or cette année, vous le savez, il n'y a pas eu d'investissement dans ce domaine.

Monsieur BOISSEAU : Si on veut pérenniser la cantine et il faudrait peut-être anticiper parce que j'ai cru comprendre que la responsable de la restauration communale était partie, où elle n'a pas été retenue. Il serait peut-être bon de profiter du départ, de la libération de son poste pour trouver une personne qui prendrait la place, je dirais de chef cuisinier, et de progresser dans le poste. Si toutefois demain, on a plus de contrat avec un prestataire au moins, on aura une personne formée qui pourrait reprendre la direction de la cantine. Je voudrais simplement préciser que je pense que si on fait une cantine en interne, les commandes à la restauration seront mieux gérées, il y aurait moins de gâchis et les repas seraient de meilleure qualité.

Monsieur Le Maire : Je rappelle simplement que c'est votre liste qui a choisi ce mode de fonctionnement puisqu'avant il y avait une cantine en interne. C'est donc le Maire précédent, dont vous êtes issu puisque vous étiez dans sa liste, qui a décidé de passer par un prestataire.

Monsieur BOISSEAU : Je vais encore me répéter, je n'y suis plus depuis 2014. A mon grand regret, ce que j'ai dit à travers plusieurs commissions, je regrette que la décision n'ait pas été prise de prendre le relais quand Monsieur C, est parti en retraite. C'était à ce moment-là, et même voire 2 ans avant qu'il fallait commencer à former le personnel ; du fait que, justement, on avait des installations, qui ont

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

coûté, quand même plus d'un million d'euros, qui permettaient d'avoir une cantine en interne. Je ne suis pas responsable de la politique de Monsieur BOUTIER.

Monsieur Le Maire : Vous n'êtes pas responsable, néanmoins je peux dire que je n'ai pas vu dans le programme de 2020 de votre liste, cet élément.

Monsieur GIRARD : Je reviens sur le commentaire d'une question que Monsieur BOISSEAU avait posé lors de la Commission des finances : disposons-nous d'un traitement informatique pour passer les commandes de la cantine ? Réponse de Madame COUDRIER, nous n'en possédons pas. En plus, nous ne possédons pas la référence informatique pour effectuer le travail. J'imagine la personne au téléphone toute la journée ; c'est pratiquement impossible parce qu'ils recevraient normalement avec l'informatique des mails dans lesquels il pourra consulter immédiatement les prix. Si on n'a pas le système informatique de gestion des cantines, c'est une excellente question que vous aviez posée, ce n'est pas possible.

Monsieur BOISSEAU : C'est le sujet le plus important, je pense. Quel est le coût du logiciel ? Si c'est 1000 € ce n'est rien.

Monsieur GIRARD : Le coût du logiciel n'est pas le problème, c'est la formation des personnes derrière.

Monsieur Le Maire : Bien je pense que nous allons cesser sur ce sujet parce que nous dérivons.

Compte de Gestion 2022 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022,
VU l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, qui soumet à l'assemblée le Compte de Gestion de l'exercice 2022 établi par Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Montmorency.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

Budget Principal

Excédent de fonctionnement	1 505 565,86 €
Déficit d'investissement	1 434 912,82 €

Soit un résultat bénéficiaire de 70 653,04 € du budget principal 2022.

Article 2 : **DONNE** quitus à Madame la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Montmorency pour la gestion de l'exercice 2022.

Compte Administratif de l'exercice 2022 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU la délibération du conseil municipal n°23-03-17 en date 30 mars 2023 portant adoption du compte de gestion pour l'exercice 2022,
VU l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,
VU le compte administratif de l'exercice 2022,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CLOUET, 1^{er} Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et du Développement Durable

Après en avoir délibéré et voté,

Pour : 17

M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Fabien MOINIER.

Contre : 5 voix

M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN) - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT) - M. Philippe HERCYK.

Abstention : 6 voix

Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI.

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

<input type="checkbox"/> Recettes.....	10 206 467,52 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	8 700 901,66 €
soit un excédent de	1 505 565,86 €

Section d'Investissement

<input type="checkbox"/> Recettes	3 541 267,40 €
<input type="checkbox"/> Dépenses	4 976 180,22 €
Dont report de l'exercice N-1 : 1 998 891,00 €)	
soit un déficit de	1 434 912,82 €

Sections de Fonctionnement et d'Investissement confondues

Excédent global cumulé des sections 70 653,04 €

Madame DEGLIAME : Sur le Compte administratif 2022, pour le combustible, il n'y avait pas de budget en face, pourquoi ?

Monsieur Le Maire : C'est sûrement une modification qui est liée à la M57 ?

Madame la Comptable : Il s'agit d'un changement de nomenclature pour obtenir le filet de sécurité, à la suite de l'inflation.

Madame DEGLIAME : Vous n'avez pas répondu à ma question. Je veux savoir, pourquoi il n'y a pas de budget en face ?

Madame la Comptable : C'est à cause du changement de nomenclature, le budget était prévu sur une autre ligne.

Madame DEGLIAME : D'accord.

Madame la Comptable : Il était au 611, il est passé au 66121.

Madame DEGLIAME : Cela a été changé quand ?

Madame la Comptable : Le trésor public m'a fait faire les changements en fin d'année. J'ai dû annuler des mandats pour les repasser sur une autre écriture.

Madame DEGLIAME : La fin d'année, c'est quand ?

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

Madame la Comptable : J'ai travaillé entre novembre et janvier dessus.

Madame DEGLIAME : C'est normal que les 200 000 € que l'on voté en plus ne soit pas sur cette ligne ?

Madame la Comptable : Oui, il reste quand même en interne au chapitre 011.

Monsieur BOISSEAU : En services extérieurs, on a un crédit annulé de 307 000 et en dessous 265 000, je voudrais savoir ce que l'on a supprimé comme service, Page 8, article 611 ?

Madame la Comptable : C'est justement en rapport avec les fluides puisque le budget pour les fluides pour DALKIA était prévu au 611, il est passé au 60621.

Monsieur BOISSEAU : Je voudrais savoir, dans le compte administratif, où sont imputées les recettes de la vente de la ferraille et du bois ? Où sont imputées également les recettes de la location des terrains dans les jardins familiaux, le terrain de la Rue Carrefour Saint-Martin, éventuellement le terrain de la Rue de Montmagny aux Grandes Bornes ?

Madame la Comptable : A ma connaissance, il n'y a pas eu de recette pour la vente de bois et la vente de ferraille et au 7788 - chapitre 77 (page 15). La location des parcelles pour les jardins partagés, c'est au 752 et il n'y a pas d'autres locations, hormis les logements communaux.

Monsieur BOISSEAU : Le terrain qui se trouve Carrefour Saint-Martin est loué gracieusement ?

Monsieur Le Maire : Il n'est pas loué, il est occupé.

Monsieur BOISSEAU : Il est occupé alors illégalement ? Il n'y a pas eu de délibération ?

Monsieur Le Maire : Il est occupé.

Monsieur BOISSEAU : Cela va faire comme Monsieur C.

Madame CAPITAINE : Ce terrain, il est occupé par qui ?

Monsieur Le Maire : Il est occupé par des personnes qui m'ont demandé. C'est un terrain qui était en friche et plein de pierres, qui était pratiquement incultivable. La personne était une stagiaire qui travaillait pour la mairie. Nous lui avons dit « écoute, si tu veux, tu peux essayer de l'utiliser, tu en fais ton affaire » mais nous n'avons pas passé cela au Conseil municipal parce que c'était vraiment sans intérêt. En plus, lui faire payer un loyer alors qu'elle a passé du temps à désempierrier, à retirer tout un tas de choses, je trouve que c'est un petit peu exagéré.

Madame CAPITAINE : Je pourrais avoir la superficie de ce terrain ? C'est un petit terrain, une petite parcelle ?

Monsieur Le Maire : Un petit terrain qui doit mesurer 400 mètres.

Madame CAPITAINE : Ah d'accord.

Monsieur Le Maire : En première estimation.

Monsieur JEFFROY : Une remarque, qu'il n'y ait pas de loyer, cela ne me choque pas du tout, mais qu'il n'y ait pas de convention, je trouve que ce n'est pas une bonne méthode de travailler ; vis-à-vis des assurances... vous aurez tout intérêt à la faire. Ma question concerne le Salon des Vignerons qui, en 2022, a versé de l'argent à la Mairie.

Monsieur Le Maire : Le Salon des Vignerons qui a eu lieu ce dernier week-end, à la salle Pichery, j'ai rencontré Monsieur D...

Monsieur JEFFROY : En 2022, ma question.

Monsieur Le Maire : Oui, en 2022, il a versé une somme de 500 €. Il l'a versée au Comité des fêtes. Cette année, il va verser 1 500 €.

Monsieur HERCYK : Je pensais qu'il avait été dit, ou alors je deviens fou peut-être, que l'argent du Salon des Vignerons serait versé à la Caisse des Ecoles. Je ne vois pas pourquoi on l'a versé au Comité des fêtes. Cela avait été dit entre vous et moi, parce que là c'est entre vous et moi, que cela serait versé à la Caisse des écoles donc encore une fois, vous avez menti.

Monsieur Le Maire : Je n'ai pas menti.

Monsieur HERCYK : Vous me l'avez dit, il serait versé à la Caisse écoles.

Monsieur Le Maire : Il a été versé au Comité des fêtes. Nous avons changé simplement notre façon de faire.

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

Monsieur MOUSSARD : Pouvez-vous expliquer ce que représente les 73 000 €, solde du marché de la salle des fêtes, versé en 2022, page 3 de la note synthèse.

Madame la Comptable : Les 73 000 correspondent à plusieurs écritures relatives au DGD (décomptes globaux définitifs) des sociétés, sur le marché.

Monsieur Le Maire : Ce sera la dernière question.

Monsieur GEFFROTIN : Pour le Salon des Vignerons de 2022, je voudrais savoir si les prestations de la police ont été facturées ainsi que les prestations des différents employés pour l'installation de la salle.

Monsieur Le Maire : 500 euros. Je vais vous répondre et en même temps, je vais faire une réponse sur ce qui se passait avant. Il a donné 500 € avant, il ne donnait rien. Cette année, il va donner 1 500. Avant, il y avait la totalité de la police municipale qui était présente à ce salon. Il y avait aussi le travail du service technique qui montait et démontait. Il y avait l'informaticien de mémoire et l'appareilleur. Il y avait même une personne des services techniques et une personne du Sport loisirs culture qui travaillaient, ce jour-là. Tout cela gratuitement pour le salon des vigneron. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun policier qui travaille. Ils peuvent passer s'il y a des incidents, mais ils ne travaillent pas, ils circulent sur l'ensemble de la ville. S'ils passent par-là, c'est dans le cadre de leur travail. De même, il n'y a plus aucun employé qui le jour J, c'est à dire le samedi et le dimanche, travaille au sein de cette association. Nous continuons à monter et à démonter l'ensemble des tables et des chaises. Je lui ai demandé, cette année, 1 500 €. Je trouve que c'est bien qu'il fasse cet effort puisqu'il ne le faisait pas dans le passé. Maintenant, il est clair que si je lui demande de payer la totalité des frais, je suis quasiment sûr qu'il partira sur d'autres communes. Est-ce que les Groslysiens et le Conseil municipal sont prêts à laisser partir le Salon des vigneron ? Je vous pose la question Monsieur GEFFROTIN, merci me répondre.

Monsieur GEFFROTIN : J'ai posé une question, vous m'avez répondu, c'est parfait.

Monsieur MOUSSARD : C'est une association ou c'est un commerçant ?

Monsieur Le Maire : Officiellement, j'ai eu une demande d'une association qui est la Commanderie des vins de France dont un des représentants est un commerçant de Grosly Monsieur D. J'avais dit que c'était la dernière question, nous allons passer au vote.

Monsieur CLOUET, 1^{er} adjoint au maire prend la Présidence du Conseil et met au vote l'approbation du Compte administratif.

Affectation du résultat 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

VU le résultat global de clôture de l'exercice 2022 faisant apparaître un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de - 1 434 912,82 € et un excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 1 505 565,86 €,

CONSIDERANT que les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement seront affectés au budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE**

Article 1 : D'AFFECTER totalement le montant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 à la section d'investissement recettes de l'exercice 2023, au compte 1068 (résultat de fonctionnement capitalisé), soit 1 505 565,86 €.

Article 2 : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Vote du taux des impôts locaux 2023

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment ses articles 1639A et 1636B sexies,

VU les lois de finances successives et notamment la loi de finances pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,

VU l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

CONSIDERANT qu'en 2021, le taux départemental sur les propriétés bâties (17,18 %) a été additionné à celui du taux communal (18,27 %) pour parvenir à un taux (après transfert de la part départementale) de 35,45 %,

CONSIDERANT que la loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022,

CONSIDERANT que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes dont elle retrouve le pouvoir de fixation du taux à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, en l'absence de M. Lucien KLIPFEL (non présent lors du vote)

Pour : 28

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAIN - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Fabien MOINIER - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Philippe GEFFROTIN - M. François JEFFROY - Mme Célia JOUSSERAND - M. Paul MOUSSARD - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN) - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT)

Article 1 : **DECIDE** de ne pas appliquer de coefficient de variation aux taxes communales.

Article 2 : **MAINTIENT** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2023 comme suit :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe sur foncier bâti après transfert de la part départementale | 35,45 % |
| (Niveau correspondant à l'addition des taux communal et départemental 2020) | |
| • Taxe sur foncier non bâti | 76,76 % |
| • Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 17,93 % |

Monsieur MOUSSARD : Une précision à faire, les taux n'augmentent pas, mais la base augmente, ce qui fait que les impôts augmentent indirectement. C'est vrai que le taux de la mairie n'augmente pas, mais tu pourrais faire en sorte que les sommes payées l'année dernière soient les mêmes cette année.

Monsieur Le Maire : L'étau se resserre. Nous n'augmentons pas notre taux communal maintenant nous ne maîtrisons pas ce que l'Etat fait et pour l'instant je n'ai pas le taux de l'Etat.

Madame CAPITAIN : Quand on aura connaissance de la base imposée par l'Etat, on pourra peut-être adapter notre taux pour que l'on paye effectivement la même chose ?

Monsieur Le Maire : Il faudra revoter.

Madame CAPITAIN : Ce n'est pas grave.

Monsieur Le Maire : Oui, mais quand ?

Madame CAPITAIN : Quand on aura la connaissance de la base.

(21h25, Monsieur KLIPFEL s'absente.)

Monsieur Le Maire : Je crains que nous l'apprenions qu'au dernier moment.

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

Monsieur GIRARD : Comme les bases risquent d'être réévaluées, dans l'année qui vient, on ne sait pas de quel montant, plusieurs chiffres se battent au niveau du ministère des Finances. Au départ, ils étaient partis sur des taux quand même assez copieux et puis l'inflation aidant, ils sont réduits à quelle hauteur, on ne sait pas.

Budget Primitif 2023 – Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311.1 et L 2312.2,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,
VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 9 mars 2023,
VU le projet de budget primitif,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal Délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

Pour : 18 voix

Contre : 11 voix

Article 1 : APPROUVE le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

• Recettes	10 612 578,04 €
• Dépenses	10 612 578,04 €

Section d'Investissement

• Recettes	5 630 504,49 €
• Dépenses	5 630 504,49 €

Monsieur BOISSEAU : Sur les autres bâtiments publics, l'année dernière, il y avait une programmation de 592 000 € là vous passez à 1 120 000 € cela concerne l'isolation des bâtiments ?

Monsieur Le Maire : Pas seulement, cela concerne aussi toutes les réparations que nous devons faire.

(21h28 Retour de Monsieur KLIPFEL)

Monsieur MOUSSARD : Je vais revenir sur les problèmes d'emprunt. Si tu avais emprunté au début de ton mandat, disons en 2021, tu aurais emprunté à 0,50. C'est vrai que maintenant les taux sont beaucoup plus élevés. Mais nos 3 ministres que sont Bruno LE MAIRE, Christophe DUPUY et Dominique FAURE ont publié un communiqué, le 7 février 2023, indiquant qu'ils débloquaient 28 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, le cycle de l'eau, la mobilité décarbonée, la relance économique et écologique, la sécurisation des bâtiments nécessaires à l'adaptation au changement climatique. Le taux du livret A +0,48, donc si tu empruntais, sur 5 ans, un million, le coût de l'emprunt serait de 88 000, ce qui est pour le budget de la commune relativement faible. Si tu empruntais sur 10 ans, cela ferait 181 000. Je sais que dans ton programme, tu as promis de ne pas faire d'emprunt, mais le fait de faire cet emprunt minime de 1 ou même 2 millions, cela permettrait de lancer les travaux de la mairie, qui sont déjà prévus, de faire l'isolation des écoles, d'effectuer peut-être certains travaux au niveau de la voirie.

Monsieur Le Maire : Monsieur MOUSSARD, comme vous l'avez souligné, nous avons promis de ne pas faire d'emprunt. Par ailleurs, nous sommes arrivés dans une situation où la mairie était très endettée, avec un taux d'imposition qui était le double d'une commune équivalente, nous resterons donc sur nos promesses. De plus, les Groslysaisiens ont voté pour ces promesses, nous allons respecter notre programme et leurs votes.

Monsieur MOUSSARD : Je te répète ce que je t'ai dit lors du ROB, une ville qui n'emprunte pas, pour moi, c'est une ville qui meure. Ensuite le fait d'emprunter, je te rappelle, qu'à la fin de l'année, normalement la moitié de la dette sera remboursée par rapport à ce que tu as touché quand tu as pris ton mandat de Maire. Je pense, qu'augmenter d'un million par rapport aux 6 millions qui va rester à la fin de l'année, moi cela me paraît normal dans la gestion d'une ville.

Monsieur Le Maire : Monsieur MOUSSARD, je vous ai déjà répondu donc je ne vais pas réitérer.

Monsieur CITO : Je voulais quand même faire une petite remarque, Paul. C'est vrai quand tu dis emprunter un million, cela ne coûte rien, cela coûte 88 000 €. Mais tu as tendance à oublier qu'il faut rembourser le million, les 88 000 €, c'est en plus. Deuxième chose, la phrase qui dit « une ville qui n'investit pas, c'est une ville qui meure », elle est très jolie, je ne sais pas où tu l'as prise, Groslay, c'est la preuve du contraire parce que Groslay n'a jamais rien investi et pourtant, elle est bien vivante.

Monsieur Le Maire : Nous n'allons pas débattre sur ce sujet.

Monsieur MOUSSARD : Je voudrais quand même répondre, pour une fois que l'on ne passe pas la brosse à reluire, que d'abord, je suis capable de raisonner. Je n'ai pas trouvé une phrase comme cela. Cela m'est venu naturellement en regardant la manière dont vous gérez la ville. Ensuite, je sais très bien qu'il faut rembourser un emprunt. Mais je te signale qu'il y a eu plus de 5 millions de remboursement de fait, ce n'est pas 1 million de plus, qui va déséquilibrer la ville ; d'autant plus que Patrick s'est vanté d'avoir ramené notre ville, au niveau de l'endettement, dans une strate inférieure.

Monsieur Le Maire : Monsieur MOUSSARD, je ne me suis pas vanté, c'est la réalité. C'est une réalité comptable.

Monsieur BOISSEAU : Je voulais juste savoir si dans le budget, car je ne l'ai pas trouvé, mais j'ai peut-être mal regardé, au niveau du fleurissement de la commune, est-ce qu'il y a un budget de prévu ou pas ? Ou est-ce que l'on va continuer à récupérer les fleurs du cimetière pour mettre dans les jardinières ?

Monsieur Le Maire : Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons eu un hiver particulièrement sec, un hiver même très sec. D'ailleurs, notre cher président a évoqué de probables restrictions en matière d'eau pour cet été. Probablement, d'après les météorologues, que cet été sera encore pire que celui de 2022. L'année dernière, un certain nombre de Maires qui avait investis dans des fleurs, notamment des fleurs annuelles, des fleurs qui nécessitent un arrosage quotidien, voire biquotidien, a dû laisser mourir ces fleurs. Je ne vais pas investir 15 000 €, puisque c'était l'investissement de la mandature précédente, chaque année. Je ne vais pas investir 15 000 € dans des fleurs que je vais regarder mourir parce que je n'aurais pas le droit de les arroser. Par ailleurs, cet arrosage nécessitait 750 h de travail de la part d'un fonctionnaire qui arrosait très tôt le matin et très tard le soir. La plupart des fleurs étaient souvent sur des réverbères qui étaient très en hauteur et l'eau ruisselait le long de ces réverbères. Qu'est ce qui se passait ensuite ? Tous ces réverbères, qui étaient très nombreux, étaient quasiment tous en panne. Nous devons donc, par la suite, inclure le prix de la réparation de ces réverbères. Il est clair que, je vais, peut-être un petit peu, anticiper sur ce qui va se passer cet été et je ne mettrai pas de plantes annuelles. Nous avons déjà commencé à planter des plantes vivaces, des plantes rustiques, des plantes qui résistent à la sécheresse. En effet, l'année dernière, nous avons eu la précaution de faire quelques boutures. Nous avons énormément de boutures, plus de 1 000 que nous avons mis dans l'ensemble des jardinières de la Commune, plus de 1 000 boutures qui ont été faites par une personne qui était au terrain des Ouches ainsi qu'une stagiaire.

Monsieur BOISSEAU : Concernant le parc des Ouches, cela avance ?

Monsieur Le Maire : Oui, puisque l'ensemble des plantes que nous avons mis reflourisse chaque année. Nous avons rajouté énormément d'espèces. Je ne vais pas vous dresser la liste, elle est sur internet. Cela avance bien évidemment, mais la nature prend son temps. C'est dire qu'un arbrisseau qui a été planté, d'un mètre ne mesurera pas 10 mètres l'année suivante, donc tout avance.

Monsieur BOISSEAU : Concernant la section de fonctionnement recettes, il y a une redevance service périscolaire et enseignement. L'année dernière, elle était de 380 000 et là, on passe à 30 000 de recettes, c'est quoi ?

Monsieur Le Maire : C'est sûrement lié au passage à la M 57 et je passe donc la parole à notre comptable.

Madame la Comptable : La recette a changé de chapitre en raison de la M 57.

Monsieur MOUSSARD : J'aimerais avoir une date approximative des réceptions de la Maison de santé, de la salle des fêtes et de la Salle Roger DONNET.

Monsieur Le Maire : La Maison de santé, c'est imminent. D'après la dernière visite de chantier que nous avons faite la semaine dernière, les médecins auront la capacité d'ouvrir à partir du premier mai. En ce qui concerne la salle des fêtes, cela devrait être fin septembre, début octobre 2023, si tout se passe bien au niveau du calendrier des travaux. Enfin, pour la salle polyvalente, cela serait décembre 2023 - janvier 2024.

Monsieur LEFFET : J'ai pas mal de personnes qui me demandent quels sont les travaux qui restent à faire à la salle des fêtes ?

Monsieur Le Maire : Le sol. Je vais détailler. Le sol a été totalement retiré par les services techniques pour éviter de le faire faire par une entreprise. Ensuite, ce sol doit être retiré sur la totalité de la salle des fêtes et pas seulement sur la partie visible, mais aussi sur la partie en soubassement sous la scène puisque ce sol ancien se prolonge sous la scène. Aussi, il faudra démonter la scène et la mezzanine. Il faut creuser sur à peu près 60 cm pour retirer le soubassement puisqu'il s'avère que ce soubassement est fait en mâchefer. Autrefois, le mâchefer qui était produit par les locomotives servait souvent de remblais.

Monsieur JEFFROY : J'ai noté, pour la salle Roger DONNET, une date de livraison prévue en janvier 2024.

Monsieur Le Maire : Oui, au plus tard.

Monsieur JEFFROY : J'ai du mal à comprendre sur cette salle polyvalente, Salle Roger DONNET, je lis le document, il est prévu 1 700 000 € de dépenses en 2024. Aussi pour avoir une livraison en janvier 2024 et verser 1 700 000 en 2024, pour moi, il y a une incohérence. Mais je pense que cette incohérence elle est liée au fait que vous ne voulez pas emprunter et que vous avez besoin d'avoir du cash sur 2024 pour pouvoir payer parce que si vous vouliez avoir la salle plus tôt, il faudrait emprunter.

Monsieur Le Maire : Très bonne analyse, Monsieur JEFFROY. C'est effectivement le cas.

Monsieur JEFFROY : Rendez-vous en janvier 2024, si on est encore tous là, pour que cet engagement du premier janvier, là moi, je paye une bouteille de champagne...

Monsieur Le Maire : J'ai dit janvier 2024, je n'ai pas dit premier janvier. Janvier, ce n'est pas le premier janvier, il y a 31 jours.

Monsieur JEFFROY : Janvier alors qu'il reste 1 700 000 € à payer sur l'année, ce n'est pas crédible. Cela, c'est ma première remarque. Ma seconde remarque, pour quelle raison nous avons la réfection de la Rue des carrières qui s'étale sur un certain nombre d'années 2023, 2024, 2025. Les travaux ont démarré fin 2022, 22, 23, 24, 25, 4 ans pour refaire une rue. En attendant, les riverains sont dans les travaux pendant 4 ans.

Monsieur Le Maire : Justement, non. Si vous avez remarqué, il y a juste une portion de travaux qui a été faite sur la partie qui va de la Rue de l'Isle jusqu'à la Rue Claude Warocquier. Nous ferons portion, par portion. Cela permet de ne pas léser l'ensemble des riverains de la rue des carrières et au contraire d'étaler, comme nous l'avions présenté dans le DOB. Là vous n'aviez pas fait de remarque

Monsieur JEFFROY : A quoi est dû cet étalement ?

Monsieur Le Maire : A la même chose que vous savez très bien : le fait que nous avons effectivement engagé un certain nombre de travaux qui n'étaient pas prévus dans notre programme et qui sont l'héritage à savoir, la salle polyvalente est dans un état catastrophique, la salle des fêtes dans un état aussi catastrophique et puis des choses qui étaient liées à notre programme comme la Maison médicale. Tout cela a un coût. Ce coût, il faut le décaler parce que comme nous vous l'avons dit, nous n'allons pas emprunter.

Monsieur JEFFROY : Je regarde que sur la rue des Carrières 2023 = 331, 2024 = 200 et 2025 = 200, cela fait donc 700 000 € environ. 700 000 € selon les calculs faits par Paul, c'est-à-dire un peu moins d'un million d'euros, on est sur 5 ans, 88 000 € divisé par 5. Ce que l'on aurait fait. On aurait emprunté. On aurait effectué les travaux. Les personnes auraient bénéficié de la voie pour un surcoût de 17 000 € par an. Pour 17 000 € de plus, vous allez faire traîner pendant 4 ans les travaux...

Monsieur LEFFET : Ce n'est pas possible.

Monsieur JEFFROY : Si le raisonnement se tient complètement. Monsieur LEFFET, expliquez-moi, en quoi ce n'est pas possible ?

Monsieur LEFFET : Comme on l'a dit tout à l'heure, je pense que vous oubliez, à chaque fois qu'il y a le million d'euros qui est dedans. Celui que vous empruntez, vous ne remboursez pas que les intérêts vous le remboursez votre million.

Monsieur Le Maire : Sans compter tous les frais : les assurances et cetera.

Monsieur JEFFROY : Les 700 000 € vous les payer dans tous les cas que vous empruntez ou non. Le capital, vous allez le payer. Là, vous n'empruntez pas, les 700 000, on va les sortir de la caisse de la commune, donc les 700 000, on les paye, dans un cas comme dans l'autre. Ce que je vous dis, c'est que pour 17 000 € de plus par an, pendant 5 ans, on a la rue faite tout de suite et pas dans 5 ans. C'est juste cela ce que je veux dire. On a cela pour la Rue des carrières, on a cela pour la salle Roger donné et pour la Maison de santé de la même manière. Cette manière de gérer fait que c'est assez

marrant de voir que la Maison des associations maintenant est quasiment hors du mandat. Bientôt, on va la démarrer en 2027. C'est une manière de voir où vous avez une conception de la gestion de l'argent public, je pense qu'elle est vraiment calquée sur le privé. Il ne faut pas endetter, comme si le bilan à la fin de l'année, la gloire serait de faire du bénéfice, de dégager des excédents. Mais non, dans la gestion publique, la gloire est de dépenser le budget que l'on n'a prévu ni plus, parce que si on dépense plus, ce n'est pas possible, ni moins, car la bonne réalisation des projets prévus conduit à une bonne dépense de l'argent.

Monsieur Le Maire : Effectivement, c'est la gloire d'une certaine obédience politique, ce n'est pas la nôtre. On voit ce que cela donne dans certaines villes qui sont à proximité de Groslay où les classes moyennes les quittent parce qu'elles sont submergées par les impôts.

Monsieur CITO : Après, on peut discuter autant que l'on veut, mais la réalité, c'est que je parle avec quelqu'un qui habite à Grenoble et lui, il adorait avoir un Maire qui raisonne comme le nôtre.

Monsieur JEFFROY : Il peut partir à Grenoble.

Monsieur Le Maire : Monsieur JEFFROY, si vous voulez, je vous paye le TGV.

Monsieur CITO : Cela peut arriver de dire des choses ridicules, normalement quand tu parles, je n'éclate pas de rire en essayant de te faire passer pour un idiot. Je répète, il y a une philosophie de gestion, celle de Europe écologie les Verts et des Socialistes, qui a amené la Corrèze à être le département le plus endetté de France, qui a mis des villes comme Grenoble sur le bord de la faillite, en considérant que derrière, il y a la classe moyenne qui paye et les personnes ne se bougent pas. La mairie de Paris vient de décider d'augmenter les impôts et cetera, nous on est sur une philosophie différente.

Monsieur Le Maire : Nous allons cesser de débat sur les emprunts. Si vous avez des questions qui n'ont rien à voir avec les emprunts, je suis d'accord. Mais là, pour les emprunts, c'est fini.

Monsieur MOUSSARD : Sur ce que vient de dire Nando, on ne peut pas comparer Grenoble avec Groslay déjà...

Monsieur Le Maire : C'est relatif aux emprunts.

Monsieur MOUSSARD : Et puis, on ne peut pas comparer une ville endettée avec une ville qui commence à avoir une comptabilité relativement saine. C'est tout.

Monsieur Le Maire : Bien sûr, comme elle commence à être saine, vous voudriez bien la rendre un peu moins saine. Nous nous arrêtons là, sur les emprunts, si vous avez des questions relatives à d'autres sujets...

Monsieur JEFFROY : Autre sujet sur la dimension sociale, loisirs, culture, sport sur la ville. On a étudié attentivement le budget et on a vu qu'un certain nombre d'évolutions sur les subventions des associations risque, enfin si on vote le budget actuel, un certain nombre d'associations sont menacées de fermeture purement et simplement. Aussi, nous avons, j'ai fait l'effort de vous le distribuer tout à l'heure, un amendement au budget primitif. Je vais vous le lire parce que c'est plus simple :

Amendement au Budget primitif 2023 de la Ville de Groslay

Considérant que le contexte économique actuel aggrave les difficultés des Groslaysiens aux revenus modestes et nécessite un renforcement de la capacité d'aide du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Considérant que la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) a fait face à une baisse du nombre de ses adhérents sur la période 2020-2022, conséquence de la période COVID. Que cette baisse des adhérents se traduit par une baisse temporaire de ses recettes. Qu'il convient de maintenir l'offre d'activités de la MLC, acteur essentiel de la vie sportive et culturelle de Groslay.

Considérant qu'il convient d'adapter l'aide financière au Football Club Groslaysien (FCG), à l'Union Musicale Groslaysienne (UMG) et au Rugby Club Vallée Montmorency (R.C.V.M.S).

Après en avoir délibéré, DECIDE

Article 1 : D'AUGMENTER les lignes

- 657362 (Subvention. Fonctionnement CCAS) de 20 000 €, la portant à 240 000 €
- 65748 (Subv. Fonctionnement Autres personne droit privé) de 21 000 €, la portant à 228 396

Article 2 : DE DIMINUER les lignes

- 60612 (Energie - électricité) de 20 000 €, la portant à 230 000 €,
- 60621 (Combustibles) de 21 000 €, la portant à 409 000 €.

Article 3 : DE MODIFIER le tableau des subventions aux associations comme suit :

SPORTS LOISIRS CULTURE	Montant	Augmentation
M.L.C.	77 000,00 €	+15 000,00 €
Football Club de Groslay	20 000,00 €	+2 000,00 €
Rugby Club Vallée Montmorency R.C.V.M.S.	4 000,00 €	+2 000,00 €
UMG - Union Musicale de Groslay	6 000,00 €	+2 000,00 €

Madame CAPITAINE : J'ai une question. Monsieur JEFFROY, vous avancez des chiffres d'augmentation pour certains sports-loisirs, MLC, mais le fond du dossier qui justifierait ces augmentations, les chiffres, vous les sortez d'où ? Vous êtes allés les voir ? Vous avez consulté leurs charges ? Vous avez fait le calcul ? Pourquoi, on n'a pas le fond du dossier ? Sur votre simple parole, je ne vais pas voter quelque chose donc je n'ai pas le fond du dossier.

Monsieur JEFFROY : Effectivement, nous avons rencontré toutes ces associations. Nous avons échangé avec elles. Elles nous ont présenté les chiffres. Pourquoi ? Parce que l'on a un amendement. Est-ce que vous avez, vous, consulté l'ensemble des dossiers de demandes de subvention, de toutes les associations avant de venir au conseil ?

Madame CAPITAINE : Moi, je ne propose pas d'amendement. Si je proposais un amendement, j'emmènerais un dossier complet. Là, en l'occurrence, cet amendement, pour moi, n'est pas complet. Vous avancez des chiffres, mais j'aimerais savoir à quoi correspondent ces chiffres d'augmentation. Ces chiffres, sont-ils vraiment justifiés ?

Monsieur JEFFROY : Je vous repose la question dans l'autre sens. Dans le tableau des subventions, on prend une association au hasard, vous votez ce chiffre ? Vous avez la justification de la subvention demandée ? Par exemple, le comité des fêtes 30 000 €, vous avez consulté le dossier ? Vous savez exactement ce qui est demandé ?

Madame CAPITAINE : Non.

Monsieur JEFFROY : Vous ne savez pas. Dans un cas, vous votez les yeux fermés et si on vous propose une adaptation... Je vais simplement vous dire le chiffre pour la MLC. Aujourd'hui, la subvention qui était versée est de 62 000 €. Deux ans en arrière, la subvention versée était de 27 000, plus un emploi à plein temps, la Directrice. Ils nous ont dit 27 000 €, l'emploi à plein temps c'est 40 000 €, cela fait 67. Ils sont en difficulté et on a vu effectivement le décrochage de leurs adhérents. En fait, pendant la Covid, ils ont maintenu les salaires de leurs professeurs, pour ne pas les licencier. Ils ont maintenu les charges et ils avaient les cotisations sur 2019-2020 puisque les personnes ont payé en début d'année. En revanche, à la réinscription de la rentrée 2020, sur l'année 2020-2021, il y a plein de gens qui se sont dit : avec l'incertitude sur la Covid, je n'inscris pas mes enfants. Je ne prends pas ce risque. Du coup, ils ont eu un décrochage et ils en sont, depuis 3 ans, 10, 15, ils ont un trou d'à peu près 30 000. C'est pour cela que la phrase dit « face à une baisse du nombre de ses adhérent, conséquence de la période Covid », c'est parce qu'il y a ce trou. On peut dire que la MLC a besoin de 67 000, mais là, on a un trou, dans ses recettes, qui s'est cumulé, de 30 000 €. Si on ne les aide pas à passer ce mauvais cap, ils n'arriveront pas à survivre. Ils devront licencier des professeurs. Aussi, à une certaine hauteur de licenciement, il n'y aura plus toutes les offres. Cela va se détricoter. La MLC existe depuis longtemps, cela fait au moins 30 ans que je la connais. Je vous dis cela, mais je ne voudrais pas que l'on réduise cela, à une chose « opposition et majorité ».

Madame CAPITAINE : Non.

Monsieur JEFFROY : Non, mais je précise cela, pas pour vous, mais pour l'ensemble des personnes qui sont en face de moi. Ces chiffres, on les a travaillés et après, c'est une histoire de confiance. Ces chiffres sont légitimes. Je prends un deuxième exemple. Le FCG, Football Club, ils ont refait, eux-mêmes, les travaux pour repeindre les vestiaires et refaire les tribunes, l'été dernier. Les 2 000 € que l'on demande de rajouter, c'est de passer de 18 à 20 000. L'année dernière, leur demande était à 19 000, on leur a accordé 18. Enfin, on leur avait accordé temporairement 14 000 et puis on a remis à 18 000. Les 2 000 € leur permettraient de vivre un peu plus confortablement. Ils doivent payer les arbitres. Ils doivent payer les coachs sportives. Dernier élément qui ne figure pas dans l'amendement, mais qu'il faudrait que vous entendiez Monsieur Le Maire, ces associations ont besoin d'un versement de subvention en 2 en 2 temps, parce que sinon, là aussi, cela les met en difficulté. Ils doivent sortir les salaires des coachs sportives, des professeurs de musique et cetera. S'ils touchent la subvention qu'en juin, juillet ou en août, cela les met vraiment en difficulté. Cela n'est pas dans la délibération,

Monsieur Le Maire : Sur la MLC, ils avaient demandé initialement 88 000 €, nous leur avons donné la même somme que l'année dernière. D'ailleurs, la somme de l'année dernière, c'était 62 000 €. Nous redonnons 62 000 €. Je ne suis pas contre la MLC, puisque j'étais un des premiers adhérents. J'avais 6 ans quand j'ai commencé à être adhérent à la MLC. Il n'y avait peut-être moins d'activités, moins d'activités aussi onéreuses. De toute façon, cet argent que nous allons donner, c'est l'argent des contribuables. Ce n'est pas, non plus, aux contribuables de financer tout, cela peut être aussi aux usagers. Vous le savez, c'est notre rhétorique : vous, c'est plutôt le contribuable et nous, c'est plutôt l'usager. Je pense qu'ils doivent aussi fournir un effort. Demander aux usagers de payer leurs loisirs, chacun doit payer ses loisirs, de même que chacun paye sa nourriture, gère son chauffage, son eau, son électricité. En ce qui concerne les MLC, nous pensons que 70 000 €, c'est déjà énorme. C'est la plus grosse subvention de la commune, la plus grosse subvention pour une association sports-loisirs-culture. Ensuite, concernant le football, nous maintenons aussi les 18 000 €. Nous pensons que 18 000 €, c'est tout à fait correct, pour ce type d'association. Pour les autres, vous avez demandé des augmentations effectivement pour pratiquement la moitié des associations. Mais, c'est pareil, je pense que les personnes doivent fournir des efforts en tant qu'usagers. Quand on est dans une association, on augmente aussi les cotisations, puisque si l'inflation augmente, il est normal d'augmenter les cotisations.

Monsieur LEFFET : C'est juste pour dire qu'en fait toutes les associations ont pâti du COVID, la mienne la première. Ensuite, les charges ont augmenté. Effectivement, on est un petit peu dans le rouge, c'est un peu dur en ce moment. Mais comme on n'a pas fait d'emprunt conséquent, on n'a pas d'intérêt à payer, on va se débrouiller. Peut-être que dans un an ou dans 2 ans, on tirera la langue et on viendra demander une augmentation. C'est le cas de toutes les associations en fait.

Monsieur BOISSEAU : la MLC, c'est comme une institution, je dirais. Aujourd'hui, c'est la seule association qui donne des cours de musique, qui pratique le judo, enfin de multi activités. Si vous votez, et là, je vous tiendrai pour responsable, contre cet amendement, la MLC ferme. La MLC ferme. Maintenant, Monsieur Le Maire, vous dites que c'est aux personnes de payer leurs activités alors, si c'est votre choix, fermez toutes les associations. Si pour le club de foot, les parents doivent payer 600 ou 1 000 € pour que leurs gamins pratiquent le foot, il faut leur dire. A ce moment-là, fermez toutes les associations. C'est un contresens, aujourd'hui, vous faites signer une convention où vous demandez aux associations de participer sinon ils risquent de ne plus avoir de subvention, déjà, qu'il y en a qui sont squeezés. Si une association ne participe pas aux manifestations, vous menacez qu'il y n'ait plus d'aide et ainsi de suite. UMG, c'est une association qui date depuis 1969. Certes, elle a changé plusieurs fois de nom, mais aujourd'hui, c'est une association qui a un professeur. Les 2 000 € de moins qu'ils ont, ils ne peuvent plus payer le professeur. Si vous leur demandez soi-disant de venir à la fameuse kermesse, le professeur ne sera pas là, ils ne pourront pas le payer. Aussi, il n'y aura pas l'UMG à la kermesse, si kermesse il y a. Réfléchissez quand même au devenir des associations et les propositions que l'on fait avec Monsieur JEFFROY, puisque deux fois, j'ai fait un rendez-vous avec la MLC. Je me suis entretenu avec le président du foot et plusieurs fois avec le président de l'Union musicale. Sur le fond, l'effort que l'on demande de 40 000 € ne va pas mettre en péril la commune, il faut arrêter. Si c'est votre choix politique de faire mourir les associations : dites-le et faites-le.

Monsieur Le Maire : L'année dernière, nous étions à 201 400 € de subventions. Cette année, nous sommes à 205 724 €. Je ne vois pas en quoi nous tuons les associations, puisque nous augmentons de façon globale l'enveloppe donnée pour les associations. Mais à un moment donné, cela ne peut pas être puit sans fond. Nous ne pouvons pas demander de l'argent, de façon injustifiée ou justifiée peu importe, à toutes les associations sans limites.

Monsieur BOISSEAU : Vous dites « on reprend le budget de l'année dernière », oui, mais déjà l'année dernière ces associations étaient déjà en difficulté. En fait, vous continuez à faire le trou, puisque la MLC, cette année, a fini avec une perte de 5 700 €. Le fait qu'il y ait aussi une perte au niveau des adhérents, je rejoins Monsieur LEFFET, toutes les associations ont perdu entre 5 et 10 % des adhérents, on le sait ; ce qui veut dire, entre autres, que l'on a perdu 5 ou 10 % de bénévoles. Aujourd'hui, ramener ces bénévoles pour faire des activités, ce n'est pas simple. Déjà l'année dernière, vous avez maintenu. On avait d'ailleurs fait un amendement pour essayer de récolter 2 000, il a fallu que l'on se batte, mais le trou se creuse, se creuse... Alors peut-être aussi, que dans le cadre de votre programme, cela va peut-être courir jusqu'en 2026 et en 2026, ils fermeront les portes.

Monsieur Le Maire : Nous pouvons aussi considérer la situation globale de la France. Nous allons subir une inflation. Cette inflation, selon moi, va perdurer. De toutes façons, les personnes ont de moins en moins de moyens et on va retirer de l'argent de la poche du contribuable pour financer des loisirs. Je pense que ceux qui veulent des loisirs doivent financer leurs loisirs, je ne suis pas d'accord avec vous. Si demain, nous n'avons plus d'argent pour payer son électricité, son eau, sa nourriture, il faudra quand même verser de l'argent aux associations pour qu'elles continuent à avoir des loisirs. Les loisirs n'ont pas toujours existé Monsieur BOISSEAU. Avant l'avènement du pétrole, du charbon,

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

du gaz c'est-à-dire quand il y a eu le début de l'ère industrielle, les loisirs n'existaient pas. Comme nous sommes en déficit d'hydrocarbures, d'année en année, je peux vous assurer que d'ici quelques décennies tout cela va disparaître. Ce n'est pas aux personnes qui essaient de finir leur fin de mois de venir payer l'ensemble de toutes ces évolutions.

Monsieur JEFFROY : Deux choses, la première, sur le fait que l'on doit payer ce que l'on consomme. Le Bricolab que l'on a créé il y a quelque temps, il n'a pas été créé avec l'argent des adhérents, cela n'aurait pas pu se faire. Oui, on a mis une mise de fonds. Oui, on a investi, mais c'est le propre d'une ville que de susciter ce genre d'activité, que de mettre l'argent pour que cela se fasse. Là, ce que l'on vous dit c'est la MLC, dont vous avez écrit dans votre programme que vous voulez la maintenir ouverte, il faut que, je rejoins Guy BOISSEAU, vous disiez clairement les choses. Est-ce que vous voulez la fermer ou la maintenir ouverte ? Ce que l'on vous dit : si vous voulez la maintenir ouverte, il faut fournir un effort le temps qu'ils sortent du trou, de la zone rouge. Après il faut rediscuter avec eux, rediscuter avec eux régulièrement, pour voir s'il y a des efforts à faire. Mais là, en tout cas, sur 2023, s'ils n'ont pas la subvention, on les met en danger. Cela, c'est la première chose. Cela étant, je ne vois pas pourquoi vous liez cette discussion aux impôts ? On reste dans la lecture du budget. La somme totale du budget primitif est constante, on fait juste un transfert de lignes. On a été taper sur des lignes où vos estimations sont tout à fait prudentes, vous avez pris de la marge. Nous ce que l'on dit, c'est que s'il y a besoin de faire une décision modificative en raison de la conjoncture, on se retrouvera ici et on modifiera les lignes. C'est 40 000 €, je rejoins encore Guy BOISSEAU, cela ne va pas déséquilibrer le budget de la commune. Je m'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux que j'ai face à moi : est-ce que vraiment vous pensez que ces 41 000 €, le fait de déplacer les lignes, on les a choisis, ces dépenses sont justifiées... Est-ce que vous pensez que vraiment le fait de voter cet amendement et donc de modifier le budget ... Vous dites les pieds de colonne, ils ne bougent pas d'un pouce. On a été prudent et on vous propose quelque chose qui est raisonnable. Moi, je me tais maintenant, il faut que l'on vote cet amendement et que chacun prenne ses responsabilités.

Monsieur Le Maire : Quand vous dites « on est prudent », non au contraire, vous mettez en danger l'ensemble de notre budget parce que là vous demandez de retirer de l'argent sur d'autres lignes. Nous ne sommes pas sûr de ce qui va se passer. D'après nos calculs, cela va même être pire que ce que nous pensions. Je pense, au contraire, que c'est mettre en danger le budget de faire ce transfert, donc je vous demande de ne pas voter cet amendement parce qu'effectivement, il ne correspond pas au travail comptable qui a été fait en amont. Nous allons passer au vote de l'amendement. 13 pour, 13 contre, ma voix compte double donc l'amendement n'est pas adopté.

Contre : 13 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI.

Pour : 13 voix

M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT) - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN) - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Ludovic LEFFET - M. Fabien MOINIER.

Abstention : 3 voix

Mme Amalia CAPITAIN - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS).

Monsieur JEFFROY : Je voulais juste m'assurer que Monsieur CLOUET qui a voté par procuration de Monsieur JOLY, Madame NUNES qui a voté par procuration de Madame BARQUILLA et Madame COUDRIER qui a voté avec procuration de Monsieur DUBOS sont bien conscients que du coup, ils avaient reçu mandat pour ce vote. C'est juste que j'entends et je constate que vous aviez un mandat et vous avez œuvré avec leur accord.

Monsieur BOISSEAU : C'est une revendication. Il existe un article 4312 qui stipule que les présidents d'association et les trésoriers d'association ne peuvent pas participer au vote du budget, donc je vous demanderai Monsieur Le Maire de faire sortir les personnes qui ne peuvent pas voter le budget.

Monsieur Le Maire : Qui ne peuvent pas voter le budget ?

Monsieur BOISSEAU : Oui, sinon c'est une prise illégale d'intérêt.

Monsieur Le Maire : Vous-même, vous êtes président d'association ?

Monsieur BOISSEAU : Non, Monsieur Le Maire, je ne suis plus président d'association.

Monsieur Le Maire : Depuis quand ?

Monsieur BOISSEAU : Cela fait déjà un petit moment.

Monsieur Le Maire : Vous n'êtes pas président de l'OCSLC ?

VILLE DE GROSLAY - Séance du 30 mars 2023

Monsieur BOISSEAU : Président de l'OLCSLC, mais de toute façon, l'OCSLC ne touche pas de subvention.

Monsieur Le Maire : Qui touche des subventions ici ? Monsieur LEFFET, c'est tout.

Monsieur BOISSEAU : J'ai démissionné. Le bureau est informé. J'ai donné délégation au vice-président d'organiser une réunion pour réélire un nouveau président. Cela date de 3 jours.

Madame NUNES : On aurait pu être au courant.

Monsieur BOISSEAU : Il y a deux choses, on ne parle pas du CGCT ici, on est sur le domaine politique.

Madame NUNES : C'est un peu le faire à l'envers.

Monsieur BOISSEAU : Ce n'est pas à l'envers, c'est simplement respecter la loi.

Monsieur CITO : Il y a des choses qui sont opposables aux tiers et des choses qui ne le sont pas. Une démission, qui n'est pas actée, n'a pas pris d'effet, selon les statuts de l'association, n'est absolument pas valable. Aussi, aujourd'hui puisque le membre du bureau n'est pas au courant, si vous êtes toujours président, vous êtes prié de sortir.

Monsieur Le Maire : Vous ferez la remarque au Préfet. Vous êtes toujours président de l'OCSLC, je n'ai pas reçu de lettre.

Monsieur BOISSEAU : Il n'y a pas de subvention. Maintenant, Monsieur Le Maire a donné la consigne, faites ce que vous voulez, on verra derrière.

Monsieur Le Maire : On verra derrière. Vous ferez la demande au Préfet d'annulation. Concernant votre amendement, vous ferez votre remarque au Préfet, nous allons voter le budget. Monsieur GEFFROTIN, vous ne faites pas parti de cette association ? Vous avez quel rôle au sein du Fablab ?

Monsieur GEFFROTIN : Aucun, je suis membre.

Monsieur Le Maire : D'accord et au sein du tennis de table ?

Monsieur GEFFROTIN : Non plus. J'aurai une déclaration à faire avant le vote.

« Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur Le Maire,

Nous, personnes désormais indépendantes issues de votre liste, vous informons que nous voterons contre le budget que vous nous proposez, car nous estimons qu'il n'est en rien à la hauteur des besoins et des espérances de notre ville.

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, vous avez qualifié ce budget d'ambitieux et de dynamique.

Quel non-sens, alors que votre budget ne fait surtout que reprendre les quelques engagements qui avaient déjà été pris.

Où sont les nouveautés ? Où est l'ambition ? Où est le dynamisme ?

En matière de grands projets : strictement rien cette année, rien en 2024, et rien en 2025

Il faudra attendre 2026 pour voir peut-être apparaître une maison des associations, qui d'ailleurs se transforme petit à petit, au fil de vos discours, en annexe des services techniques.

Bravo l'ambition et le dynamisme.

En matière de bâtiments publics, rien d'ambitieux non plus : à part l'isolation de la mairie, un peu d'éclairage, de chauffage, d'électricité, l'aménagement de la maison Lehiboux programmée quand même sur 2 ans, pour 70 000 €. Est-ce cela, le dynamisme ?

Une cour d'école, et aménager l'Algeco des glaisières en centre de loisir. Ok

Mais toujours rien sur les locaux totalement insalubres du stade. Assurer le strict indispensable, c'est tout.

Pour les voies publiques, la réfection de la rue des carrières sur 3 années. Bravo la encore pour le dynamisme et l'ambition.

Mais il est vrai que sans emprunter un centime, on ne peut pas aller bien vite.

Nous, nous défendons l'idée qu'un emprunt raisonné, raisonnable, aurait permis d'aller plus vite, et d'aller plus loin, Mais, pour vous, l'emprunt est un mot tabou, et inconvenant. Toujours moins dépenser, c'est votre seul leitmotiv.

Vous parlez aussi de rigueur budgétaire, mais pour vous, elle ne s'applique vraiment par pour tout. Alors que nous avons déjà le taux de policier par habitant le plus important du département, vous ne vous arrêtez pas là, en cherchant à recruter un nouvel agent. Bien sûr dotés, des meilleurs matériels derniers cri.

Et ne parlons pas des caméras de surveillance qui vont fleurir dans notre ville, en lieu et place de massifs un peu égayants. Là encore, nous allons être les champions de la strate.

Monsieur Le Maire, vous voulez une ville sous contrôle, sous le contrôle de votre police, et bien sûr, sous votre contrôle. Une ville où on contrôle, où on délatte, où on punit, où on exclut, où on menace, et quand tout cela n'est pas suffisant, où on achète.

Qu'elles sont loin les promesses de démocratie et de transparence d'un certain candidat. Ce n'est pas ce que nous espérions en venant avec vous, et ce n'est pas cela que nous voulons, en tant que citoyens de votre ville, et en tant que démocrates. Vous voulez faire une ville sous surveillance, mais vous nous construisez une ville triste, laide, morne, sans espace verts, et sans plus aucune animation. Une ville morte. Car dès votre élection, vous n'avez eu de cesse de maltraiter les associations, et de casser la dynamique de celles-ci, pourtant déjà bien fragilisées par nos 2 années de Covid. Au mieux, vous compliquez à outrance l'organisation des événements, et bien souvent vous les interdisez (pas de Repair café, trop subversif) ou vous en rendez leur organisation impossible. Où est le candidat qui promettait un soutien sans faille aux événements et aux associations ? Maintenant, ce n'est pas réponse, pas de tables, pas de tente, pas de chaise, pas de salle, accès interdit. Monsieur Le Maire, souvenez-vous, il y a eu un candidat, qui avait tant encensé le club de football de Groslay. Mais depuis votre élection, ce ne sont qu'attaques permanentes, locaux laissés dans l'insalubrité la plus totale, eau chaude coupée, bientôt peut-être aussi, plus d'eau courante ? Il y a eu un candidat qui se glorifiait de conserver les locaux de la MLC, mais un Maire qui est en train d'asphyxier lentement mais sûrement l'association par des subventions totalement inadaptées. Un Maire, qui chaque année réduit considérablement la subvention de l'Union Musicale de Groslay, de façon à l'éliminer complètement. Mais c'est vrai, ce n'est que de la musique, et à quoi sert la musique ? A rien, visiblement, puisque vous venez aussi d'interdire un concert de musique classique dans l'église. Sous quel prétexte cette fois-ci ? Le coût du chauffage, ou d'une boîte de chocolat ? Vous êtes un Maire qui a réduit de 3 à 2 le personnel de la médiathèque. Bien suffisant pour les Groslaysiens. Un service culturel (bien grand mot pour 1 seule personne...) que vous faites désormais dépendre des services techniques. Belle logique, qui en dit long sur l'importance que vous accordez à la culture et à l'animation de notre ville. Et pour terminer votre entreprise de démolition, l'éviction de l'OCSLC, structure qui organisait la kermesse, la fête de la musique, la brocante, le forum des associations, le tournoi de boule des associations, c'est-à-dire une grosse partie des festivités Groslaysiennes. Des 2 années que nous avons vécu un peu auprès de ces personnes, nous avons pu apprécier leur sérieux, leur engagement, leur énergie, et une sacrée belle convivialité. Et nous tenons à remercier ici ces bénévoles, et leur président, qui impulsait, sans aucune contrainte, toute cette énergie. Mais de tout cela, vous n'avez rien retenu. A part que cela vous gênait dans votre volonté d'emprise hégémonique sur la ville. C'est à la fois révoltant, et tellement triste pour toutes les personnes qui se sont tant donné. On pourrait en dire tellement plus, les outrances, la violence, la peur que vous inspirez, mais des dizaines de pages n'en suffiraient pas. Alors non, Monsieur Le Maire, nous ne sommes pas d'accord avec votre budget, comme nous sommes aussi en désaccord absolu avec la manière dont vous menez votre barque, notre barque, à la dérive. Alors Mesdames, Messieurs, en votre âme et conscience, faites votre choix. Nous, nous l'avons fait. Nous vous remercions pour votre écoute. »

Monsieur GIRARD : Ce que vous décrivez, on se croirait en Chine.

Monsieur MOINIER : Pour ma part, le discours est émouvant et le contenu beau. De mon côté, je vais parler en mon nom. J'ai simplement indiqué que je vous ai suivi pendant la campagne pour un programme. Je n'ai pas apprécié après la méthode donc j'ai décidé de partir, cela c'est un autre sujet. Mais issu de votre mandature, j'estime que l'on rentre dans une période de récession qui ne fait que commencer. On ne sait pas encore ce qui va nous tomber dessus à l'avenir donc moi je prends, toujours mes responsabilités, j'assume ici, comme pour les alarmes pour la police municipale. J'estime que ne pas augmenter les impôts, désendetter la ville, (je suis contre l'emprunt également), qu'une fois que la dette complètement assainie, cela sera du mieux pour Groslay. Aussi, pour ma part je vais prendre mes responsabilités, pour cette année, je vais voter pour le budget.

Monsieur Le Maire : Je vous en remercie.

Monsieur CITO : Merci Fabien, j'ai apprécié ce que tu viens de dire.

Monsieur MOINIER : Moi, je ne vous apprécie pas...

Monsieur CITO : Pardon ? J'ai apprécié, en tout cas, le long discours de Monsieur GEFFROTIN. Effectivement, il n'y a rien de nouveau parce que cela fait 3 ans que c'est la sérénade des violences quotidiennes, tu te remplis la bouche de mots style « démocratie participative » et cetera, en réalité tu

es un doux rêveur qui veut simplement avoir le beurre, la crème et ainsi de suite. En tout cas qui paye ? Ce sont les contribuables. Le programme que l'on a mis en place, c'est un programme sur lequel tout le monde a travaillé, avec quelques exceptions, je dois confirmer que toi, tu n'as pas beaucoup travaillé pour le programme. C'est très facile de cracher dans la soupe quand on a mangé, en sachant que s'il n'y avait pas cette soupe, vous sauriez dans votre nullité extérieure. Groslay ne saurait même pas qui vous êtes. C'est très facile de se taguer et après venir faire la morale ainsi de suite. Moi, je trouve que ce que l'on essaie de faire, on le fait honnêtement. On reste fidèle à ce que l'on avait dit dès le début. La plupart des Groslaysiens, que l'on croise dans la rue ne sont pas si en désaccord que vous.

Monsieur Le Maire : Monsieur GEFFROTIN vous avez évoqué tant et tant de choses que cela va être difficile de tout dire. Vous avez évoqué le fait que la police municipale avait augmenté, que nous allions mettre des caméras supplémentaires. Il faut savoir que ce n'était pas seulement notre programme. C'était aussi le programme de la liste de Monsieur BOISSEAU.

Monsieur BOISSEAU : Vous me fatiguez.

Monsieur Le Maire : J'en ai pour preuve ici un certain nombre de documents si vous regardez, si vous tournez la tête, ici en ce qui concerne les caméras, pratiquement tout le monde avait le même programme, puisque regardez là sur le livret de 24 pages de Monsieur BOUTIER et donc de la liste de Monsieur BOISSEAU, il était prévu de doubler les caméras, de passer de 13 à 26 et puis j'en passe. Il était prévu de faire exactement la même chose que nous. C'est étrange, au moment des élections, tout le monde a les mêmes ambitions, et puis passé les élections c'est différent... Je ne mens pas regardez votre programme.

Monsieur BOISSEAU : C'est un programme de la Communauté de communes.

Monsieur Le Maire : Je constate que pendant les élections, tout le monde veut de la sécurité et nous on l'a fait. C'était quelque chose qui était demandée et nous avons fait campagne sur la sécurité, nous ne pourrions pas faire le contraire. Nous n'allons pas mentir aux personnes. Monsieur GEFFROTIN, vous oubliez simplement notre programme. Quand vous dites qu'à la Médiathèque, on est passé de 3 à 2, bien sûr que l'on est passé de 3 à 2. Est-ce que tout s'est effondré ? Est-ce que la Médiathèque ne fonctionne plus ? Elle fonctionne

Monsieur GEFFROTIN : Il suffit qu'elle n'ouvre qu'une fois par semaine, même une heure par semaine.

Monsieur Le Maire : Elle ne s'effondre pas, il y a même plus d'activités. J'ai comptabilisé d'ailleurs les activités, elles sont énormes. Je pourrais vous en donner les chiffres. Toutes les activités qui ont lieu n'ont pas changé du fait que l'on est passé de 3 à 2. Je pourrais reprendre quasiment toute votre rhétorique et la passer sous le fil de notre analyse, effectivement, Groslay ne s'est pas effondré. Groslay s'améliore. Pour vous donner un seul chiffre, on va me dire que ce n'est pas lié à nous, évidemment, il y a le contexte. Mais depuis que nous sommes arrivés, le prix de l'immobilier moyen à Groslay au mètre carré était de 3 000 €, aujourd'hui, 2 ans après, il est à 3 600 €. Quand je regarde les communes d'à côté, cela a augmenté mais moins pour certaines. Je pense donc que nous avons parfaitement contribué à assainir la situation. Les personnes à Groslay se sentent bien. En tout cas des personnes d'autres communes, comme Sarcelles, Saint-Brice, achètent massivement à Groslay et je ne pense pas qu'elles aient fait une mauvaise affaire.

Madame COUDRIER : Pour ma part, je souhaiterais rajouter aussi quelque chose qui est passée sous silence la maison médicale 1,6 millions qui était un projet, mais il a fallu quand même les engagements derrière, donc de l'argent. La salle Roger DONNET était aussi à un stade embryonnaire on n'avait l'architecte, mais il fallait lancer les lots des différents marchés. On est aujourd'hui à 2,5 millions et on ne peut savoir, au cours d'année, à combien cela va pouvoir augmenter encore. Le parquet de la salle des fêtes avec ce fameux avenant 10 % qui a retardé la salle avec un sol qui s'est détruit avec le temps. Les engagements, ils sont là. Sans compter en 2021, le remboursement d'un prêt d'un 1,5 million qui est venu aussi enterrer peut-être la programmation des investissements qui devaient être faits et la Rue des Mériens aussi qui vient d'être refaite.

Monsieur MOUSSARD : Je vais demander le vote à bulletin secret.

Monsieur Le Maire : Alors qui est pour le vote à bulletin secret ? 12 personnes, donc cela fait plus d'un tiers, donc vote à bulletin secret.

22h25, Monsieur Le Maire prononce une interruption de séance de 5 minutes, reprise à 22h35.

Monsieur BOISSEAU : Je reviens sur l'amendement. Quand vous avez présenté l'amendement vous avez dit c'est ma voix qui compte double je vote « pour ». Il y a un problème. Vous avez voté pour l'amendement.

Monsieur Le Maire : Non, n'importe quoi.

Monsieur BOISSEAU : On va écouter la bande.

Mesdames JOUSSERAND et COUDRIER sont nommés accesseurs. Après dépouillement, les résultats sont 18 pour - 11 contre - 0 abstention.

Monsieur Le Maire : Le budget est adopté.

Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2321-2 et R.2321-2,

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant la partie réglementaire du Code général des collectivités territoriales relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU la délibération n° 06-03-27 en date du 6 mars 2006 portant adoption du mode budgétaire pour les provisions pour risques,

VU la délibération n° 22-06-23 en date du 23 juin 2022 portant maintien du régime de budgétisation totale des provisions pour risques,

VU la délibération n° 22-09-60 en date du 29 septembre 2022 constituant une provision comptable pour créances douteuses d'un montant total de 13 899,04 €,

VU les instructions budgétaires et comptables M57,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 27 mars 2023,

VU l'état des restes, arrêté à la date du 31/12/2022, communiqué par la Trésorerie,

CONSIDERANT qu'au regard des dispositions susvisées, et dans une logique de sincérité des comptes, il convient d'instaurer une provision comptable pour dépréciation de comptes de tiers pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans, dans la mesure où les perspectives de recouvrement s'amenuisent avec l'écoulement du temps,

CONSIDERANT que ces provisions doivent faire l'objet d'une évaluation sincère et que cette dernière doit être actualisée annuellement au regard de l'évolution du risque en cause,

CONSIDERANT que le tableau récapitulatif, communiqué annuellement par la Trésorerie montre :

1/ une diminution de la provision inscrite au compte 4912

(13 632,98 - 11 809,01) soit 1 823,97 €,

2/ une augmentation de la provision inscrite au compte 4962.

(391,90 - 266,06) soit 125,84 €,

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster et de prévoir des crédits budgétaires nécessaires pour une reprise de provision sur le compte 4912 et une augmentation sur le compte 4962, portant ainsi le montant total de la provision à 12 200,91 €,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, DECIDE

Article 1 : DE REAJUSTER ET DE PREVOIR des crédits budgétaires nécessaires pour une reprise de provision sur le compte 4912 et une augmentation sur le compte 4962 comme suit :

En dépenses :

- D'investissement au compte 4912 (Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers) du chapitre d'ordre budgétaire 040, pour 1 823,97 €,
- De fonctionnement au compte 6817 (Dotations pour dépréciations des actifs circulants) du chapitre d'ordre budgétaire 042, pour 125,84 €.

En recettes :

- D'investissement au compte 4962 (Provision pour dépréciation des comptes de redevables) du chapitre d'ordre budgétaire 040, pour 125,84 €,
- De fonctionnement au compte 7817 (Reprise sur dépréciation des actifs circulants) du chapitre d'ordre budgétaire 042, pour 1 823,97 €.

Article 2 : Le montant total de la provision est ainsi porté à 12 200,91 €.

Madame DERKAOUI : Concernant les démarches de recouvrement qui ont été mises en œuvre par la ville, on peut savoir ce qui a été fait ? Combien de temps cela va prendre ?

Monsieur GIRARD : Les démarches de recouvrement ce n'est pas la ville, c'est le service de la perception. Là c'est une rectification réglementaire. C'est-à-dire qu'il exigé que celle-ci soit diminuée et que l'autre soit augmentée. Il y a des raisons pour le faire que nous ne connaissons pas.

Madame DERKAOUI : Pour les créances, il y a combien de familles qui sont concernées ?

Monsieur Le Maire : Bien évidemment que Monsieur Girard n'a pas le décompte du nombre de famille et ce n'est pas l'objet non plus de la délibération.

Madame DERKAOUI : On a tous eu la surprise de recevoir la liste nominative de tous ceux qui ont des dettes envers la ville et avec les sommes.

Monsieur Le Maire : Comment c'est possible ? Qui vous l'a envoyée ? La réponse est donnée par la Direction Générale des Services, c'est un document que l'on peut communiquer mais qui doit rester confidentiel. C'est un document qui n'est destiné qu'aux élus.

Madame DERKAOUI : Pourquoi, on ne l'avait pas eu les années précédentes ?

Monsieur Le Maire : Je ne sais pas, même moi, je ne les avais jamais eus quand j'étais dans l'opposition.

Madame DERKAOUI : L'année dernière, nous ne les avons pas eus.

Monsieur Le Maire : En même temps, je viens de vous le dire de 2014 à 2020 je ne l'ai pas eu non plus. Ce sont de nouvelles dispositions.

Madame DERKAOUI : Je trouve cela étonnant.

Monsieur Le Maire : On peut en discuter. On peut la retirer, il n'y a pas de souci. En tout cas, ce sont les services qui vous l'ont envoyée, je n'ai donné aucune directive.

Participation financière à la vie du Syndicat du Centre Nautique intercommunal de Montmorency- exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°10 du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, en date du 1^{er} février 2023, fixant la participation des communes pour l'exercice 2023, ainsi que sa mise en recouvrement par voie de fiscalisation,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

CONSIDERANT la décision du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal de mettre en recouvrement par voie de fiscalisation, les centimes 2023, dus par les communes,

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Article 1 : ACCEPTE de participer financièrement à la vie du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency.

Article 2 : La contribution 2023 fixée à 165 872 euros sera prélevée des centimes.

Monsieur JEFFROY : Je voulais savoir si vous allez voter pour cette délibération.

Monsieur Le Maire : Vous le saurez quand je voterai.

Monsieur JEFFROY : Si je reprends le raisonnement de tout à l'heure, il me semble tout à fait légitime que cela soit les nageurs qui prennent la totalité des dépenses. Le raisonnement, c'est que chacun paye sa part. D'ailleurs, il y a des personnes autour de la table qui ont fait des études supérieures, si elles avaient dû payer plein pot leur école d'ingénieur, ce n'est même pas évident qu'elles auraient pu faire leurs études.

M. CANCOUET lève la séance à 23h05.

N° de délibération	Objet des délibérations	Décision
23/03/14	Création de 3 postes au sein de la Ville de Groslay	Approuvée
23/03/15	Création de sept emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activités – Exercice 2023	Approuvée
23/03/16	Avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale	Approuvée
23/03/17	Compte de Gestion 2022 - Commune	Approuvée
23/03/18	Compte Administratif de l'exercice 2022 – Commune	Approuvée
23/03/19	Affectation du résultat 2022	Approuvée
23/03/20	Vote du taux des impôts locaux 2023	Approuvée
23/03/21	Budget Primitif 2023 – Commune	Approuvée
23/03/22	Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses	Approuvée
23/03/23	Participation financière à la vie du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal de Montmorency- exercice 2023	Approuvée

KL



**Approbation du procès-verbal de la séance
du 30 mars 2023**

M./MME	PRENOM	NOM	FONCTION	SIGNATURE
M.	Patrick	CANCOUËT	Maire	Présent
M.	Marc	CLOUET	Maire-Adjoint	Présent
Mme	Ghislaine	CHAUVEAU	Maire-Adjoint	Présente
Mme	Jennifer	NUNES	Maire-Adjoint	Présente
Mme	Annie	MUGNIER	C. Municipale	Présente
M.	Denis	GIRARD	C. Municipal	Présent
M.	Ferdinando	CITO	C. Municipal	Présent
M.	Denis	JOLY	C. Municipal	Pouvoir à Marc CLOUET
M.	Ludovic	LEFFET	C. Municipal	Présent
M.	Lucien	KLIPFEL	C. Municipal	Présent
M.	Sylvain	HARLE	C. Municipal	Présent
Mme	Fatma	YORAT	C. Municipale	Présente
M.	Michaël	CAVALIERI	C. Municipal	Présent
Mme	Cindy	BARQUILLA	C. Municipale	Pouvoir à Mme Jennifer NUNES
M.	Philippe	GEFFROTIN	C. Municipal	Présent
M.	Philippe	HERCYK	C. Municipal	Présent
Mme	Carmela	DEGLIAME	C. Municipale	Présente
M.	Paul	MOUSSARD	C. Municipal	Présent
M.	François	JEFFROY	C. Municipal	Présent
Mme	Bouchra	DERKAOUI	C. Municipale	Présente
Mme	Celia	JOUSSERAND	C. Municipale	Présente
M.	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	Présent
M.	Guy	BOISSEAU	C. Municipal	Présent
Mme	Deborah	RUYAULT	C. Municipale	Pouvoir à M. Lucien CORINTHE
Mme	Claudine	STEINMANN	C. Municipale	Pouvoir à M. Guy BOISSEAU
M.	Fabien	MOINIER	C. Municipal	Présent
Mme	Laura	COUDRIER	C. Municipale	Présente
Mme	Amalia	CAPITAINE	C. Municipale	Présente
M.	Guillaume	DUBOS	C. Municipal	Pouvoir à Mme Laura COUDRIER

